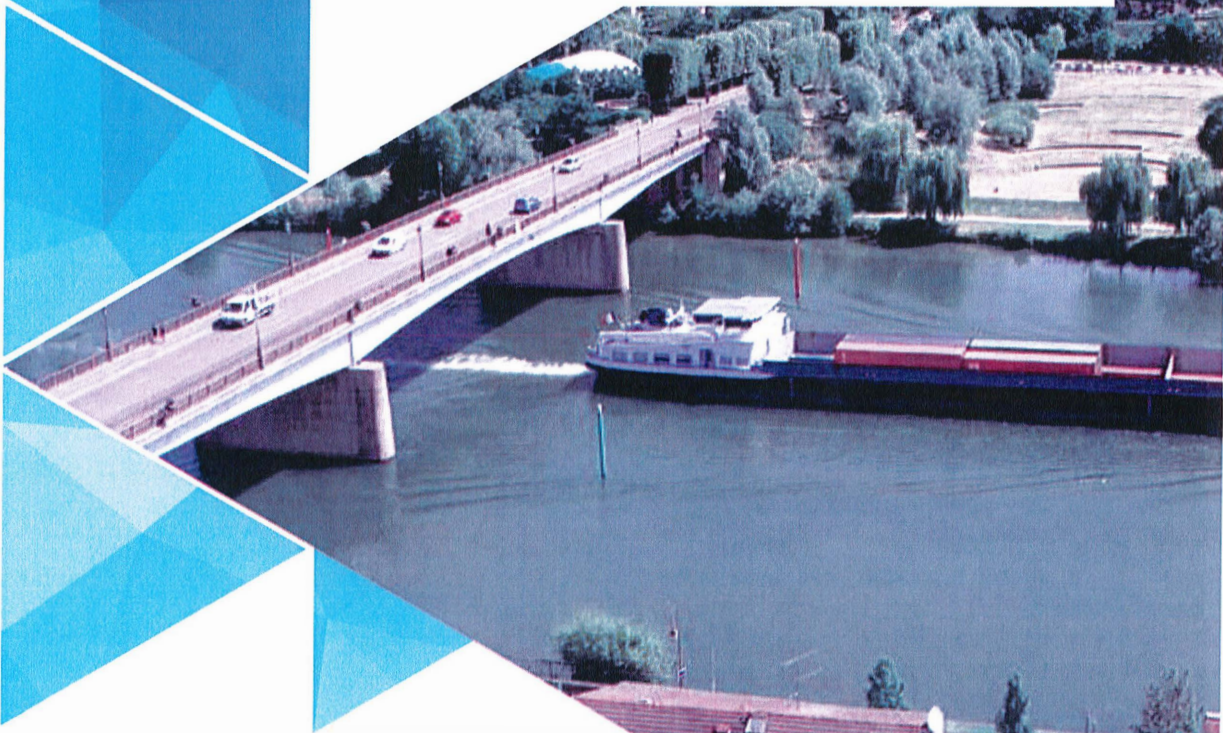


PLU*i*

PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Construire ensemble
Grand Paris Seine & Oise



PLU APPROUVE VU POUR ÊTRE
ANNEXE A LA PRESENTE
DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE EN DATE DU
16/01/2020

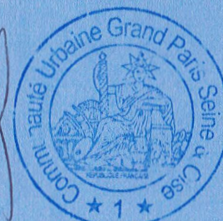
PARVENU LE

20 JAN. 2020

SOUS-PRÉFECTURE
78 MANTES LA JOLIE

Le Président

Philippe TAUTOU



V – ANNEXES

Partie 4 – Documents à Titre d'Information Complémentaire

. Arrêté ARR 2020_014 du 10 mars 2020 portant sur la mise à jour du PLUi /
Actualisation du droit de préemption urbain

construireensemble.gpseo.fr



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

PREAMBULE

Le dossier V- Annexes est constitué de 4 parties :

- **Partie 1 – Liste des SUP (Servitudes d'Utilité Publique) par commune**
Les arrêtés par commune sont consultables en version dématérialisée dans la partie 4 dans le dossier « Arrêtés SUP ».
- **Partie 2 – Annexes visées à l'article R .151-52 (documents à titre d'information)**
Cette partie contient les documents visés expressément par à l'article R. 151-52 (voir liste ci-dessous). Cette partie est traitée à l'échelle du territoire de la communauté urbaine.
Un classement par commune est consultable en version dématérialisée dans la partie 4, dans le dossier « informations complémentaires ».

- 1° Les périmètres délimités par une délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent dans lesquels l'article L. 111-16 ne s'applique pas ;
- 2° Le plan d'exposition au bruit des aérodromes, établi en application de l'article L. 112-6 ;
- 3° Les périmètres d'intervention délimités en application de l'article L. 113-16 pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains ;
- 4° Le périmètre des zones délimitées en application de l'article L. 115-3 à l'intérieur desquelles certaines divisions foncières sont soumises à déclaration préalable ;
- 5° Les schémas d'aménagement de plage prévus à l'article L. 121-28 ;
- 6° L'arrêté du préfet coordonnateur de massif prévu au 1° de l'article L. 122-12 ;
- 7° Les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain défini par les articles L. 211-1 et suivants, ainsi que les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé ;
- 8° Les zones d'aménagement concerté ;
- 9° Le périmètre des secteurs dans lesquels un programme d'aménagement d'ensemble a été approuvé en application de l'article L. 332-9 dans sa rédaction antérieure au 31 décembre 2010 ;
- 10° Le périmètre des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement, en application de l'article L. 331-14 et L. 331-15 ;
- 11° Le périmètre des secteurs affectés par un seuil minimal de densité, en application de l'article L. 331-36 ;
- 12° Les périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial mentionnées à l'article L. 332-11-3 ainsi que ceux délimités en application du II de cet article ;
- 13° Les périmètres à l'intérieur desquels l'autorité compétente peut surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation en application de l'article L. 424-1 ;
- 14° Les périmètres de projet prévus à l'article L. 322-13

- **Partie3 – Annexe Article R. 151-53 (document à titre d'information)**

Cette partie contient les documents visés expressément par à l'article R. 151-53 (voir liste ci-dessous). Cette partie est traitée à l'échelle du territoire de la communauté urbaine.

Un classement par commune est consultable en version dématérialisée dans la partie 4, dans le dossier « informations complémentaires ».

1° Les périmètres de développement prioritaires délimités en application de l'article L. 712-2 du code de l'énergie ;

2° Les périmètres d'interdiction ou de réglementation des plantations et semis d'essences forestières délimités

en application de l'article L. 126-1 du code rural et de la pêche maritime ;

3° Les périmètres miniers définis en application des livres Ier et II du code minier

4° Les périmètres de zones spéciales de recherche et d'exploitation de carrières et des zones d'exploitation et d'aménagement

coordonné de carrières, délimités en application des articles L. 321-1, L. 333-1 et L. 334-1 du code minier

5° Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions

d'isolement acoustique ont été édictées en application de l'article L. 571-10 du code de l'environnement, les prescriptions

d'isolement acoustique édictées et la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés

6° Le plan des zones à risque d'exposition au plomb

7° Les bois ou forêts relevant du régime forestier

8° Les zones délimitées en application de l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales et les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes

d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et le traitement des déchets

9° Les dispositions d'un projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles rendues opposables en application de l'article L. 562-2 du code de l'environnement

10° Les secteurs d'information sur les sols en application de l'article L. 125-6 du code de l'environnement

11° Le règlement local de publicité élaboré en application de l'article L. 581-14 du code de l'environnement

12° Les périmètres des biens inscrits au patrimoine mondial et de leur zone tampon mentionnés à l'article L. 612-1 du code du patrimoine.

- **Partie 4 – Documents à titre d'information complémentaire**

Cette partie contient des documents issus du Porter à connaissance de l'Etat (Arrêtés SUP), les retours des contributeurs et les documents d'informations complémentaires par communes visés par les articles R. 151-52 et R. 151-53 (délibérations municipales instituant les périmètres d'étude, les délibérations instituant les PUP, sols pollués, taxes d'aménagement etc).

CONTENU DE LA PARTIE 4

Cette partie 4 « Documents à titre d'information complémentaire » est composée de deux dossiers :

Le premier dossier contient par commune :

- les arrêtés SUP (Servitudes d'Utilité Publique),
- les retours des contributeurs transmis dans le Porter à connaissance de l'Etat et dans l'avis de l'Etat :
 - . ARS
 - . CAUE
 - . CDEPTAL 78
 - . DDT SEA
 - . DDT SE PRN
 - . DDT SHRU
 - . DRAC IDF Archéologie
 - . DRIEA
 - . DRIEE
 - . GEOVEXIN SA
 - . GRT GAZ
 - . INSPECTION GENERALE DES CARRIERES
 - . MEEM DGAC
 - . MINISTERE DE LA DEFENSE
 - . PORT DE PARIS
 - . PREFECTURE 78
 - . RTE
 - . SAGE MAULDRE COBAHMA
 - . SNCF
 - . STORENGY
 - . TOTAL
 - . TRAPIL
 - . UDAP 78
 - . VNF

- Les arrêtés par communes visés par les articles R. 151.52 et R. 151.53.
 - . Les arrêtés relatifs aux Zone d'Aménagement Différé (ZAD)
 - . Les Arrêtés relatifs aux taux de taxe d'aménagement
 - . Les Arrêtés de Projet Urbain Partenarial
 - . Les Arrêtés d'exploitation de carrières
 - . Les Arrêté de classement sonore
 - . Les Périmètres d'Etudes
 - . Les Règlement de publicité...

Le second dossier contient :

- Les arrêtés relatifs aux PPR (Plans de Prévention des Risques) :
 - La liste des PPR
 - Fiches informatives des risques naturels par commune
 - PPR Effondrements cavités souterraines
 - PPRI
 - PPRN Retrait de gonflement argiles
 - PPR Fronts Rocheux
 - PPRT
- Les documents et liens demandés par l'Etat à titre d'information (voir liste à la fin de ce document) :
 - Documents relatifs aux Protections des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PAEN) :
 - Le site de la SAFER IDF :
http://www.saferidf.fr/website/proteger_durablement_vos_espaces_agricoles_et_naturels_&400&170.html
 - Documents relatifs aux zones de préemption des Espaces Naturels Sensibles (ENS) :
 - Le site du CD78 : <https://www.yvelines.fr/cadre-de-vie/environnement/patrimoine-naturel/la-politique-du-departement/>
 - Documents relatifs aux périmètres régionaux d'interventions foncières (PRIF) de l'agence des espaces vert d'Ile-de-France (AEV) :
 - Le site [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr) où peuvent être téléchargés les périmètres des PRIF :
<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/perimetres-regionaux-d-intervention-fonciere-prif-ods/>

- Le site de l'Agence des Espaces Vert (AEV) : <http://www.aev-iledefrance.fr/les-missions/amenager-le-territoire/les-perimetres-regionaux-d-intervention-fonciere?sortPrif=0&limitstart=0>
- Plaquette DRIEE construction terrain argileux IDF
- Plaquette DDT 78 construction sols argileux
- Dossier lutte contre le saturnisme infantile
- Plaquette Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport
- Dossier urbanisme et santé la problématique des sites et sols pollués dans vos projets d'aménagements
- Documents RTE sur la Maîtrise de l'urbanisation à proximité des ouvrages du réseau publique de transport d'électricité ...